



INTITULE DU POSTE	Technicien de biosécurité H/F
CATEGORIE	B (ou équivalent)
STATUT	CDD – Agent contractuel de droit public
DIRECTION	Direction de l'Environnement – Service terrestre de la Réserve naturelle des Terres australes françaises
LOCALISATION	Saint-Pierre de La Réunion (siège des TAAF)
DOMAINE(S) D'ACTIVITES	Biosécurité / Gestion des espèces exotiques envahissantes / Logistique
ELEMENTS DE CONTEXTE MISSION(S) ET ACTIVITES	Le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises est créé par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce Territoire, inscrit à l'article 72-3 de la constitution, formé par les îles St Paul et Amsterdam, l'archipel de Crozet, l'archipel de Kerguelen, la Terre Adélie et les îles Eparses, est placé sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur. En plus de la responsabilité liée à l'administration du territoire, les TAAF sont également l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Au sein de la collectivité des TAAF, la Direction de l'Environnement (DE) est plus particulièrement chargée de mettre en place la politique environnementale sur l'ensemble des districts par la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle.
	Le cortège d'espèces végétales et animales qui ont été introduites au cours du temps et continuent de l'être aujourd'hui constitue la menace la plus importante qui pèse sur les espèces et les communautés natives des Terres australes françaises. Si par le passé, une grande majorité de ces espèces ont été introduites volontairement par l'Homme, le décret de création de la réserve naturelle (2006-1211 modifié, articles 6 et 7) interdit désormais toute introduction intentionnelle sur les îles. L'introduction d'espèces exotiques animales et/ou végétales, puis leur dispersion au sein des districts, est aujourd'hui involontaire et relève principalement de la circulation des personnes et du fret vers/sur les îles.
	Des actions de lutte contre les espèces introduites ainsi que des suivis ont été engagés depuis plusieurs années par la Réserve naturelle. Toutefois, ces actions ne seront pertinentes et efficaces sur le long terme que si les TAAF parviennent à limiter le flux d'entrée d'espèces exotiques nouvelles sur les îles. C'est tout l'objet de la biosécurité qui désigne l'ensemble des mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques d'introduction et de dispersion involontaires d'espèces exotiques végétales et/ou animales.
	En application du second plan de gestion de la Réserve naturelle (2018-2027), les principaux objectifs du poste sont d'identifier et de définir les procédures à mettre en place sur l'ensemble des voies d'introduction (fret, personnes, navires, etc), de compiler ces procédures dans un document cadre et de les mettre en application sur les différentes zones concernées (fournisseurs, port, Marion Dufresne, districts, etc.).
	Ce poste est placé sous l'autorité du Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, et sous la responsabilité du Directeur de l'Environnement.
	DESCRIPTION DE LA MISSION :
	Mise en œuvre opérationnelle
	 Mise en œuvre des procédures de biosécurité pour les opérations de ravitaillement logistique et de relève de personnels par le Marion Dufresne (en lien avec le service logistique, les agents de terrain et les différents partenaires): Veille à la bonne réalisation de l'ensemble des procédures de biosécurité à La Réunion;

	 Encadrement de la biosécurité lors des rotations de ravitaillement des îles (à bord du Marion Dufresne, 2 à 3 rotations d'un mois par an); Maintien en bon état de fonctionnement (inventaires, gestion des commandes, entretien) des équipements et du matériel présents sur le Marion Dufresne et sur les districts pour la mise en œuvre des mesures de biosécurité. Formations et sensibilisation Sensibilisation des différents acteurs amenés à séjourner dans la Réserve naturelle en dehors des missions de ravitaillement du Marion Dufresne (équipages des
	 navires de pêche, militaires, plaisanciers, etc.); Présentation des enjeux et des procédures de biosécurité à bord du Marion Dufresne à l'ensemble des passagers et à l'équipage (formation biosécurité); Sensibilisation des personnels détachés sur les districts (TAAF et partenaires), et des visiteurs (touristes, militaires, plaisanciers, etc.) aux enjeux environnementaux au sein de la Réserve naturelle; Formations à la biosécurité des agents de la Réserve naturelle sur les districts.
	 Développement et améliorations de la biosécurité dans les TAAF Améliorations des procédures et des dispositifs de biosécurité le long de la chaîne logistique TAAF; Echanges avec les partenaires et acteurs internationaux leaders sur la thématique (anglo-saxons pour la plupart); Participation au processus d'élaboration de la stratégie Biosécurité des TAAF.
SPECIFICITES / CONTRAINTES / SUJETIONS	Rémunération selon niveau de qualification et expérience professionnelle. Missions possibles à bord du Marion Dufresne, dans les Terres australes françaises.
COMPETENCES REQUISES	Au minimum Bac +2 en environnement (écologie, conservation, sciences de l'environnement, etc.)
	SAVOIR FAIRE
	 Bonne connaissance des problématiques et des enjeux liées aux espèces exotiques et à la biosécurité, Compétences requises en matière d'animation et médiation, Connaissance des chaînes logistiques (approvisionnement import et export), Connaissance du statut des espaces naturels protégés (objectifs, missions, fonctionnement), Une expérience préalable dans les TAAF ou dans un espace naturel protégé serait un atout certain Bonnes compétences rédactionnelles Maitrise des outils informatiques usuels
	SAVOIR ETRE
	 Dynamisme, motivation et rigueur Capacité d'adaptation, d'initiative et autonomie Sens de l'organisation Bonnes capacités pédagogiques et de communication Très bonnes facilités relationnelles Aptitude à travailler en équipe et en autonomie Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général
DUREE DE LA OU DES MISSIONS	12 mois Prise de poste souhaitée : Septembre 2021
PERSONNE A CONTACTER	Prise de poste souhaitée : Septembre 2021 Pour tout renseignement sur le poste, merci d'envoyer un mail sur la boîte recrutement.environnement@taaf.re
FICHE VALIDEE LE	25/06/2021

Les candidatures (lettre de motivation à l'attention de M. le Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises et CV détaillé) sont à adresser au service des ressources humaines aux adresses suivantes : srh@taaf.fr et copie à

 $\frac{recrutement.environnement@taaf.re}{CANDIDATURE_CDD_BIOSECURITE_OPERATEUR, nom, pr\'enom}$

Date limite de candidature : 25/07/2021